



**CAISSE D'ÉPARGNE** Hauts de France

On ne lâche rien !!!

## Forfait jours : Merci Patron !

Avril 2017

**Merci patron** pour l'instauration du forfait jours, cette évolution notable et juste va enfin nous permettre de travailler moins puisqu'on pourra récupérer nos heures supplémentaires. Que du plaisir !

**Merci patron**, cette évolution va enfin résoudre nos problèmes d'effectif chronique, nous travaillerons ainsi davantage, comment n'y avons-nous pas pensé plus tôt ?

**Merci patron**, cette mesure résout complètement les problèmes d'heures supplémentaires, il ne sera même plus nécessaire d'évoquer le sujet, youpi ! C'est enfin plus clair On va souffler un peu.

**C'est du second degré ! C'est selon ce qu'on veut bien croire mais pour un peu on y adhérerait...comme nous sommes en pleine période de promesses, on peut bien aussi faire du cirque électoral !!!**

Ce n'est pas la remise des oscars, « and the winner is !! », mais on peut aussi remercier les Organisations Syndicales signataires qui ont contribué à cette grande avancée sociale en signant cet accord sans contrepartie et surtout sans même connaître les métiers concernés par cet accord, merci, merci cher public !!

Ce sont d'ailleurs les mêmes qui reprochent à SUD de ne pas signer les accords, se sentiraient-ils seuls ??

**Seul, SUD CENFE a demandé en préalable de la négociation, mais sans succès, et sans soutien à connaître les intentions de la direction quant aux postes concernés.**

Il semblerait que dans un souci d'harmonisation avec nos amis Picards absorbeurs, cette disposition s'adresserait aux Directeurs d'agence et à certains métiers spécialisés dans la future caisse HDF. La direction ne peut nous dire lesquels mais nous a déjà informé que le nombre pouvait évoluer chaque année. ?!

Aujourd'hui, la majorité des DA est au « forfait illégal », en arrivant plus tôt le matin, en partant plus tard le soir, voire les 2 ; ce faisant, les heures supplémentaires tout en étant travaillées ne sont jamais comptabilisées ou déclarées. Il est évident que pour la direction, le forfait jours aura pour effet de légaliser ces heures supplémentaires.

*Pour rappel le 18 décembre 2015, le groupe Banques Populaires et Caisses d'Épargne a été condamné par le tribunal de police de Paris à 317 contraventions pour avoir « enfreint les dispositions du Code du travail sur le temps de repos minimal quotidien.*



En CEHDF accepter le forfait jour reviendrait à travailler plus pour gagner moins alors que la négociation d'accords portant sur le forfait jour dans certaines entreprises bancaires (notamment en CE Ile de France) a permis

**des augmentations mensuelles de salaires de 250 € quel que soit le salaire de base !!**

**Vous l'avez compris, SUD ne signera pas les accords en l'état**, et ce, même si en théorie la nouvelle loi EL KHOMRI prévoit un entretien annuel visant à mesurer la charge de travail, il n'en reste pas moins que l'employeur ne peut être tenu pour responsable du non-respect des minima de repos quand il est de la propre initiative du salarié au forfait jours...**on rend donc ce dernier responsable de la situation...vous être utile ? De toute façon si le salarié n'y arrive pas, ce sera toujours parce qu'il est mal organisé ou qu'il ne travaille pas assez. Le forfait jours en agence n'est que la promesse de vous donner quelque chose que vous n'aurez jamais !!**

« The Lancet a publié les résultats d'une étude épidémiologique concernant 600 000 salariés dans le monde. La revue médicale britannique a démontré comment des horaires à rallonge entraînent une augmentation des risques cardiaques et d'accident vasculaire cérébral. »

- ➔ **Posons-nous les bonnes questions : le forfait jours va-t-il résoudre les situations anxieuses ?**
- ➔ **Simplifier vos conditions de travail ? Vous donner de nouveaux moyens ? Diminuer la charge de travail ?**
- ➔ **Vous aider à améliorer votre performance commerciale ? Pallier l'absence d'effectif ?...**
- ➔ **Augmenter votre salaire ?**

Si la direction veut réellement améliorer le quotidien des DA et des salariés, ce n'est pas compliqué, il faut juste leur demander et les écouter :

Forfait jours : merci patron !!  
Quand on arrive à l'usine  
La gaieté nous illumine  
L'idée de faire nos huit heures  
Nous remplit tous de bonheur  
D'humeur égale et joyeuse  
Nous courons vers la pointeuse  
Le temps d'enfiler nos bleus  
Et nous voilà tous heureux  
La i ti la lala i ti lala i hé

Merci patron, merci patron  
Quel plaisir de travailler pour vous  
On est heureux comme des fous

D'après les charlots !!  
[https://www.youtube.com/watch?v=BP3\\_dgTofKA](https://www.youtube.com/watch?v=BP3_dgTofKA)

- Instauration de la brigade volante.
- Arrêter toutes les remontées de tableaux intempestifs et souvent inutiles.
- Simplification des process et procédures.
- Un poste administratif dans les agences.
- Maintenir un effectif de travail compétent et stable dans les points de vente.
- Autonomie dans la conduite de l'activité.

Il n'est pas inutile de rappeler à certains managers de managers, que manager, ce n'est pas « *faut que* » ou la lecture des tableaux de résultats, la performance ne se décrète pas, que pour améliorer la productivité ou aider ce n'est pas que diviser l'objectif attendu sur une semaine ou un mois, une calculatrice suffirait.

Où est le sens de l'accompagnement ? De la plus-value hiérarchique ? **Que répéter cela tous les jours ou toutes les semaines n'aide pas, mais entrave et freine l'élan et les efforts des équipes, ce n'est en aucun cas une aide**, mais une charge supplémentaire.

Imagine-t-on un entraîneur sportif agir ainsi pour aider l'athlète à performer ?? Pour gagner la coupe du monde de foot, il faut (ya ka) à chaque match marquer un but de plus que l'adversaire, il suffisait d'y penser et de le dire aux joueurs « ya ka » !! Ce qui est valable dans le comique de répétition (running gag) ne l'est pas ici, en tous cas, cela ne fait pas rigoler les équipes. Ce type de management relève du début du siècle dernier avec le contremaître et son chronomètre, est-ce novateur pour une entreprise qui se veut moderne, numérique et digitale ? Est-ce responsable et sensé ?

**Local Syndical Sud Haut de France :**  
53 rue de la Vinaigrerie, 59000 LILLE Tél : 03.20.24.67.80  
Email : [syndicat-sud-kenfe@orange.fr](mailto:syndicat-sud-kenfe@orange.fr) [www.sudbpce.com](http://www.sudbpce.com)